XIV

LE *TESTAMENTVM PORCELLI*, ENTRE PHILOLOGIE ET PASTICHE MACARONIQUE

par Paolo Poccetti
Professeur à l'Université de Rome II Tor Vergata

Sommaire. — *Le* Testamentum Porcelli, *bien loin d'être un simple badinage, présente nombre de* ***problèmes linguistiques et philologiques****. On examinera ici la langue et le style du texte, qui mêlent différents* ***niveaux sociolinguistiques****. C'est pourquoi le* Testamentum Porcelli *peut s'inscrire dans le* ***genre 'macaronique'****, qui a atteint des sommets artistiques du Moyen Âge à la Renaissance. Néanmoins les origines de ce genre remontent au* ***début de la littérature latine*** *(satire, comédie). Les* ***thèmes de la cuisine et de la nourriture*** *ont stimulé les mélanges des* ***variétés de la langue, des dialectes et des langues étrangères****, caractéristique romaine qui se poursuit et se développe après la fin du monde romain.*

Epitome. — *The* Testamentum Porcelli, *far from being considered simply a joke, is an extremely* ***problematic work*** *from both* ***a linguistic and a philological*** *point of view. This paper examines its language and style, which show a very interesting* ***mixture of different levels and varieties of Latin****. Therefore the* Testamentum Porcelli *can be attributed to the* ***'macaronic' genre****, whose growth is well known in the main European literatures from the Middle Ages to the Renaissance period. Nevertheless the sources of this genre go back to the* ***origins of Latin literature*** *(satire, comedy), where the* ***food and cooking themes*** *stimulated* ***mixtures of language and dialects****.*

Sous le titre de *Testamentum Porcelli* a été transmis, par une riche tradition manuscrite qui débute au IXe siècle [1], un petit essai de littérature latine burlesque [2]. Le texte est anonyme, mais le nombre des manuscrits laisse imaginer sa remarquable circulation. Il est uniquement mentionné sans aucune indication d'auteur par saint Jérôme, qui y fait allusion deux fois comme à une composition goliardique, dont se moquent les étudiants à l'école : *testamentum autem Grunnii Corocottae porcelli decantant in scholiis puerorum agmina cachinnantium* [3] ; *testamentum suis quasi non cirratorum turba Milesiarum in scholis figmenta decantet et testamentum Bessorum cachinno membra concutiat atque inter scurrarum epulas nugae eiusmodi frequententur* [4]. Les deux citations de Jérôme s'accordent sur le

1. Pour la tradition manuscrite, voir : M. Haupt, *Opuscula*, II, Leipzig 1876, p. 175-183, sur qui se base l'édition de F. Bücheler-W. Heraeus, *Petronii Saturae et liber Priapeorum*, Berlin, 1922, p. 268-269 ; C. A. Forbes-M. S. Ginsburg, *Le* Testamentum Porcelli. *Une parodie romaine*, dans *R.Ph.* 3e S., 9, 1935, p. 171-181 ; L. Herrmann, *Le testament du cochon*, dans *Studi in onore di U.E. Paoli*, Firenze, 1956, p. 385-391.

2. L'édition ici considérée et citée est celle de F. Bücheler-W. Heraeus, *Petronii Saturae et liber Priapeorum*, Berlin, 1922, p. 268-269.

3. Jérôme, *Comm. in Isaiam* Praef.

4. Jérôme, *Contra Ruf.* I, 17, p. 473.

caractère burlesque et parodique, sur la circulation du texte dans un milieu scolaire, opposant ce petit texte à diffusion très étendue aux ouvrages plus complexes et spécialisés destinés à un public plus restreint (*multoque pars maior est Milesiae fabellae reuoluentium quam Platonis libros*). Dans les deux passages, Jérôme ne cite qu'une fois le titre exact du petit ouvrage tel qu'il a été transmis par les manuscrits (*Testamentum porcelli*).

Dans l'autre mention (*Testamentum suis*), le remplacement du terme *porcellus* par *sus*, qui n'apparaît jamais dans ce texte et n'a pas non plus survécu dans les langues romanes, semble être due au fait que le cochon affirme que sa vie a été de presque mille ans : *uixit annis DCCCCXCVIIII*, ce qui ne convient pas à un enfant. En tout cas l'équivalence de *porcellus* et de *sus* que cette substitution implique pose un problème linguistique préalable au sujet du texte. Si *porcellus* était senti comme équivalent de *sus*, ce mot n'a pas la valeur de diminutif de *porcus* : en d'autres termes, *porcellus* ici n'est pas un petit du cochon [5]. Cela s'accorde en principe avec le fait qu'un testament, que ce texte parodie, ne pourrait être dicté que par un adulte. La conséquence linguistique immédiate, dont on retrouvera plus loin d'autres traces, est que la dérivation en *-ellus* n'a pas une fonction dénotative, mais se charge d'une valeur connotative, relevant de l'affectivité [6]. L'affirmation de cette valeur dans la langue quotidienne est confirmée par la signification du terme qui reprend *porcellus* en italien, dont le diminutif pour indiquer le petit du cochon a besoin d'un autre suffixe : *porcellino*.

Le genre qui, selon Jérôme, s'oppose à celui de ce petit document, est la prose philosophique : l'un est immédiatement compréhensible et réservé à l'amusement, l'autre est très sérieuse et d'interprétation difficile (*in altero enim ludus et oblectatio est, in altero difficultas et sudor mixtus labori*). Sur ce sujet, il cite en particulier un des ouvrages de Platon, qui était compliqué et presque incompréhensible même pour Cicéron, qui en avait fait une célèbre traduction latine (*Timaeum de mundi armonia astrorumque cursu et numeris disputantem ipse qui interpretatus est Tullius se non intelligere confitetur*). Le choix de textes que fait Jérôme pour marquer des genres littéraires polarisés est assez frappant : d'un côté, un traité extraordinairement complexe d'un maître de la pensée philosophique grecque, de l'autre un petit document anonyme apparemment destiné à la diffusion orale. Ce choix ne paraîtra pas dû au hasard si l'on considère l'extraordinaire sensibilité de Jérôme en matière de critique littéraire : ce qui lui ouvrait un champ très vaste de la littérature latine, où il pouvait puiser bien d'autres exemples.

En fait le choix du *Timée* platonicien dans sa version latine et du *Testamentum Porcelli* s'inscrit dans un réseau systématique d'oppositions : la

5. C'est pourquoi il ne faut pas traduire « petit cochon » ou « piglet » (par exemple E. Champlin, *The Testament of the Piglet*, dans *Phoenix*, 41, 1987, p. 174-183).

6. Voir à ce sujet l'ouvrage désormais classique de J. B. Hoffmann, *Lateinische Umgangsprache*, Heidelberg, 1951 [3] et, en outre, M. Fruyt, *Étude sémantique des « diminutifs » latins : les suffixes -ulus, -culus, -ellus, -illus... dé-substantivaux et dé-adjectivaux*, dans *Actes du V^e Colloque de Linguistique Latine* (Louvain-La-Neuve/Borzée, 31 mars-4 avril 1989), édd. M. Lavency-D. Longrée, Louvain-La-Neuve, 1989.

personnalité d'un auteur contre l'anonymat, l'écriture contre l'oralité, la circulation restreinte contre la diffusion très vaste. En tout cas, Jérôme veut souligner qu'il n'y a aucun écrivain si maladroit qu'il ne puisse trouver des lecteurs qui l'aiment. C'est ainsi que Jérôme va admettre implicitement que du testament du cochon, il devait exister une version écrite. La transmission du texte par plusieurs manuscrits confirme cette impression.

Mais quel est le public auquel s'adressait un texte comme celui-ci ? Il paraît certain que ce texte n'est pas banal ni rudimentaire. Est-il donc une création d'étudiants ? Dans ce cas, ils devaient avoir une habileté particulière et une préparation hors du commun. Il est probable en tout cas qu'un texte de niveau très bas n'aurait jamais attiré l'attention d'une personnalité fine et cultivée comme celle de Jérôme. En second lieu, le caractère peu banal de ce texte ressort du fait qu'autour de lui se concentrent nombre de problèmes linguistiques, philologiques et historiques, qui dépendent de l'interprétation qu'on lui donne. Par conséquent, ce texte si problématique ne peut pas être le résultat d'une improvisation goliardique : il se révèle au contraire comme le produit d'une élaboration très raffinée.

Il faut donc partir du fait, désormais plus ou moins reconnu, que ce texte n'est pas une simple et banale plaisanterie, mais une composition fort sophistiquée.

Comme on l'a déjà dit, de nombreux problèmes demeurent ouverts dans des domaines différents mais liés entre eux, et ils alimentent la discussion autour de ce texte : sa chronologie, son but, ses modèles littéraires et le niveau de langue dont il s'inspire.

Il y a deux questions fondamentales, d'où dépendent toutes les autres : 1) l'époque à laquelle il remonte ; 2) sa composition et son attribution à un seul auteur. En principe, le témoignage de Jérôme devrait suffire pour répondre à ces questions. Si Jérôme cite le texte, sa composition ne peut qu'être antérieure à son époque ; s'il y avait eu un auteur précisément connu, Jérôme l'aurait mentionné. En revanche, il souligne à deux reprises qu'il s'agit d'un badinage répété par cœur par les étudiants. En outre, la tradition manuscrite nous a transmis là un document anonyme. Cela ne suffit pas en soi pour exclure qu'un auteur ait existé, dont on aurait cependant perdu le nom. Ce n'est pas excessivement rare dans la tradition des textes anciens.

Au sujet de la chronologie, les spécialistes ne s'accordent pas non plus. On retire de la citation de Jérôme l'impression d'une composition qui serait plus ou moins contemporaine. En faveur de cette impression plaide la considération, pour ainsi dire indirecte, qu'un texte circulant dans le milieu goliardique peut difficilement survivre pendant plusieurs siècles. Les habitudes et les goûts des étudiants changent très rapidement : ce qui amuse une génération n'amuse presque plus la suivante.

Mais si ce raisonnement est correct, comment expliquer le fait que ce texte est connu par plusieurs manuscrits à partir du IX^e^ siècle, c'est-à-dire environ quatre cents ans après la mort du Père de l'Église, qui remonte au début du V^e^ siècle de notre ère ?

Si l'on constate alors que ce texte, qui, selon Jérôme, aurait été une invention d'étudiants, a survécu pendant plusieurs siècles après la mort du Père de l'Église, à travers une tradition qui, de toute évidence, n'était pas ou n'était plus orale, on peut renverser le raisonnement et être amené à croire que ce texte existait bien avant la mort de Jérôme. En tout cas il est assez frappant que les datations proposées jusqu'à présent pour ce texte s'échelonnent sur presque un millénaire, le premier millénaire de notre ère. Il faut rappeler à ce propos que, si la plupart des spécialistes se déclarent en faveur d'une datation plus ou moins contemporaine de Jérôme, il y en a pour faire remonter la chronologie au début de l'Empire, dans le courant du I^er^ siècle avant J-C., et il y en a d'autres qui font descendre la chronologie au seuil du Moyen Âge, bien après Jérôme.

Les efforts de datation du texte sont strictement liés aux interrogations que suscite sa nature. C'est ainsi que l'idée d'une datation très tardive, au début du Moyen Âge, est issue d'une perspective ethno-anthropologique qui a permis d'envisager le testament du cochon comme le premier document (pas seulement d'un point de vue chronologique) de la série des testaments d'animaux qui caractérisent le carnaval au Moyen Âge [7]. De ce point de vue, le texte aurait sa place au sein des traditions populaires plus qu'au sein des créations goliardiques. Cette perspective, qu'on reprendra ci-dessous, paraît un peu extrémiste, mais tout à fait digne de considération.

Le prix à payer pour cette interprétation est forcément la distinction du texte que nous possédons du texte auquel fait allusion Jérôme : dans ce cas, le texte mentionné par Jérôme devrait être vraisemblablement différent, ou en partie ou totalement, de celui qui est transmis par les manuscrits.

Mais il y a encore d'autres interprétations, pour ainsi dire, extrémistes, quoiqu'elles soient très séduisantes, qui méritent d'être rappelées ici. Selon une hypothèse récemment proposée, notre texte s'inscrirait dans le cadre d'une polémique anti-juive qui animait la littérature latine chrétienne à l'époque où le christianisme n'était pas seulement toléré (c'est-à-dire après l'édit de l'empereur Constantin de 313), mais était devenu la seule religion de l'Empire (c'est-à-dire après l'édit de Théodose de 391). Dans ce cadre historique, notre document représenterait la réponse ironique et satirique d'un juif qui se moquerait du Nouveau Testament, en particulier du récit de la dernière cène de Jésus-Christ dans les Évangiles, texte qui constitue le noyau fondamental de la foi chrétienne [8].

La figure du cochon ne représenterait donc que la figure de Jésus-Christ : tout comme celui-ci offre son corps comme nourriture éternelle, de la même façon le cochon prévoit la distribution de son corps comme nourriture humaine dans cette vie. Le texte ne serait pas pour autant la parodie d'un quelconque testament païen, mais un déguisement sarcasti-

7. G. B. Bronzini, *Ritualità carnevalesca medievale del* Testamentum Porcelli, dans *Sodalitas. Scritti in onore di A. Guarino*, Napoli, 1984, vol.VIII, p. 3697-3713 ; G. B. Bronzini, *La dimensione carnevalesca del* Satyricon, dans *SMSR*, 62, 1996, p. 65-74.

8. J.-J. Aubert, *Du lard ou du cochon ? Une lecture à rebrousse-soies du* Testamentum Porcelli, dans *Internationales Josephus-Kolloquium*, Aarhus 1999, Münster 2000, p. 302-336.

que et piquant du testament du Christ, sur lequel s'appuie la foi chrétienne. Cette démarche ne peut pas s'expliquer au dehors d'une polémique anti-chrétienne orchestrée par un juif latinisé comme réponse à la polémique anti-juive. Cependant, mis à part d'autres considérations, il paraît fort étonnant que Jérôme, Père de l'Église si cultivé et raffiné, n'ait pas été conscient du but polémique qui pouvait se dégager aisément de ce texte.

Quoi qu'il en soit, demeure ouverte la question de savoir si le cochon-testateur qui est le protagoniste du conte représente l'image ou le rôle de quelqu'un. À ce sujet ont été suivis d'autres parcours d'interprétation, qu'on va résumer ci-après.

Selon une idée désormais périmée [9], le texte aurait été écrit à l'occasion du millénaire de la ville de Rome, étant donné que le cochon a presque mille ans : dans ce cas, sa rédaction devrait remonter à une date précise, l'an 246 de notre ère. Cependant il paraît assez difficile d'établir quelque rapport que ce soit entre l'histoire du cochon et l'histoire de Rome.

La situation du testament rédigé en vue d'une mort annoncée a conduit à formuler l'hypothèse que ce texte s'inspirait du testament des soldats et que le cochon représenterait ainsi la figure d'un soldat. En effet, c'est la condition du soldat qui apparaît s'adapter le mieux au rôle du cochon-testateur. Comme on le sait, le droit romain a prévu un type particulier de testament pour les militaires avant d'engager une bataille mettant en danger leur vie. Dans ce cas de figure, le soldat pouvait dicter ses dernières volontés à ses compagnons [10]. Étant donné qu'il était lié à l'oralité, ce type de testament n'était pas subordonné à des règles formelles rigides comme le testament transmis par l'écriture. Mais cette explication ne justifie que partiellement la structure et le style bigarré de notre document. Du point de vue du contenu, les testaments des soldats ne donnent généralement pas des indications sur la *cura corporis* (funérailles, sépulture, épitaphe, etc.). Ces militaires ne s'occupent pas de la matière de codicilles : cela serait ridicule, alors qu'ils se trouvent au milieu d'une bataille dangereuse. Du point de vue de la forme, le testament du cochon respecte les lignes structurelles du testament romain classique : le formulaire, la présence des témoins, la date exprimée grâce à la mention du consulat, la liste minutieuse des héritiers.

Mais le détail décisif, d'après nous, pour comprendre le style de notre texte, est le fait que le cochon affirme que son testament est lié à l'écriture. Plus précisément, il s'agit d'une production orale qui a été fixée par écrit : *quoniam manu mea scribere non potui, scribendum dictaui*. Cette affirmation, placée au commencement du texte, livre la clé pour expliquer le style et les choix linguistiques de ce document. Elle annonce une composition où se mêlent les caractères de l'oralité et de l'écriture, notamment les niveaux formels et officiels et les niveaux informels et familiers, les aspects

9. L. Radermacher, *Beiträge zur Volkskunde aus dem Gebiete der Antike*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wiss. Wien — Hist.-Phil.Klasse*, 187, 3, 1918, p. 34-40.

10. Au sujet des aspects du testament des militaires, voir M. Amelotti, *Il testamento romano*, Firenze, 1966, p. 80 sq.

de la langue soumis au contrôle et à la surveillance et les aspects de la langue moins soigneux et plus libres. Les variations de registres linguistiques dont ce texte se compose relèvent donc explicitement du mélange des deux variétés diamésiques fondamentales de la langue : l'oralité et l'écriture. Il n'est pas nécessaire de rappeler que cette condition n'est ni rare ni artificielle : elle était encore moins rare dans les sociétés où le degré d'alphabétisation n'était guère élevé. C'est le cas des sociétés anciennes presque jusqu'au seuil de l'âge moderne. Dans l'Antiquité, le cas de gens incultes qui s'adressaient à quelqu'un d'alphabétisé (des scribes ou dans certains cas des juristes) pour rédiger leur testament par écrit selon les formules et les règles prescrites par le droit devait être assez fréquent [11].

Une autre hypothèse, qui s'inscrit dans la perspective de l'identification du protagoniste du conte avec une figure humaine, envisage le cochon comme un brigand, un bandit. Dans cette perspective, le cochon condamné à mort a été vu comme « no ordinary soldier (or pig), he is one about to be executed for his crimes.....in short, a brigand, *latro* ». L'allocution du cuisinier, où le cochon est appelé *euersor domi*, *soliuertiator*, *fugitiuus*, ferait référence à ce rôle. D'après cette interprétation, le protagoniste du conte représenterait « something part soldier part scavenger....on the boundary between civilization and wilderness », et il appartiendrait « to a world where the distinction between bandit and soldier is not always clear » [12].

On peut douter que ces mots adressés au cochon suffisent à plaider pour cette interprétation, qui par ailleurs s'appuie sur une base très réduite et instable, représentée par le *cognomen Corocotta* dans la dénomination du cochon-testateur.

On a formulé l'hypothèse que ce *cognomen* ait été volontairement repris du nom d'un brigand ou d'un bandit espagnol de l'époque d'Auguste, dont le nom était justement Corocotta, selon les informations que nous a transmises Dion Cassius [13]. Mais le sort du bandit hispanique est totalement différent de celui du cochon. Le cochon est destiné au malheur d'être mis à mort, le brigand hispanique — selon la tradition — n'est pas condamné à mort après sa capture, mais il reçoit à la fois la grâce et le prix mis sur sa tête par l'empereur, qui veut ainsi étaler sa générosité envers les vaincus. D'autre part, cet épisode semble trop insignifiant et chargé de rhétorique pour qu'il ait suffit à suggérer la construction d'un texte si raffiné.

Cette coïncidence onomastique avait été utilisée depuis longtemps pour établir la chronologie de la composition du texte. Si le *cognomen* du cochon était issu de celui du brigand hispanique et si le cochon devait représenter la figure d'un brigand en rappelant par son nom celui qu'avait gracié Auguste, ce texte devrait remonter à une époque assez proche des ces événements, où l'on pouvait encore en garder le souvenir. Le nom d'un bandit peut difficilement rester dans l'imagination populaire très longtemps, sur plusieurs générations après ses contemporains. Il faudrait donc

11. M. Amelotti, *ouvr. cit.*, p. 114 sq.
12. Citations de Champlin, *art.cit.*, p. 179.
13. Dion. Cass. LVI, 43.3.

que ce texte soit — sinon contemporain — du moins pas trop postérieur au brigand mentionné par Dion Cassius [14].

Mais il faut alors renoncer à la thèse de l'interprétation qui, à travers l'identification du cochon-testateur avec la figure du brigand, fait remonter le texte à l'époque de crise de l'Empire, lorsque les déserteurs recevaient le même traitement juridique que les brigands, « precisely to that period of later fourth and early fifth centuries, when imperial legislation repeatedly connects deserters with brigands » [15]. L'ensemble de ces éléments nous amène à écarter toute comparaison entre le brigand de l'Espagne d'époque augustéenne et la figure du cochon-testateur.

Assez fantaisiste est quant à elle l'hypothèse qui a voulu rapprocher la dénomination du cochon de celle du brigand hispanique par croisement avec le nom, attesté dans une inscription, de l'acteur *G. Iulius Caracuttus*, que l'on a imaginé comme « descendant de l'ex-brigand romanisé ». C'est ainsi qu'il a semblé « séduisant de transformer *Marcus Iulius Corocotta* en *Marcus Grunnius Corocotta* et de fabriquer son testament — peut-être débité au théâtre par le mime *Gaius Iulius Caracuttus* » [16].

D'autre part, le *cognomen Corocotta* peut tout à fait s'expliquer comme « nom parlant », et ce de différentes manières. On a proposé à ce sujet trois explications possibles, qui se justifient toutes parfaitement et qui ne s'excluent pas réciproquement [17] :

1) Comme composition à partir de *caro cocta* (« viande cuite ») avec assimilation régressive de la voyelle de la première syllabe.

2) Le même processus à partir de *coero cocta*, où *coero* serait la transposition du mot grec χοῖρος « cochon » : un composé hybride donc, qui n'est pas rare à différents niveaux de la langue latine, avec le sens de « cochon cuit ».

3) La dénomination du cochon est identique au nom *corocotta* que Pline cite comme désignation d'un animal africain, né du croisement de la lionne avec une espèce de hyène : *huius generis coitu leaena Aethiopica parit corocottam* [18]. Le terme mentioné par Pline correspond à un des noms grecs de la hyène, κ(ο)ροκόττας ou κ(ο)ροκούττας. Or le nom de la hyène (ὕαινα) en grec est dérivé de celui du porc (ὗς) par le suffixe -αινα. Ce même suffixe, dans d'autres noms d'animaux, forme le correspondant féminin (type λέων-λέαινα), mais dans ce cas il désigne un animal tout à fait différent [19], parce que vraisemblablement porteur d'une valeur dépréciative [20]. Le *cognomen Corocotta*, en faisant allusion à une espèce de hyène, se rattacherait donc au nom grec du cochon, correspondant (hérité de l'indo-européen) du latin *sus*. À propos de cet animal, Pline signale que

14. Cette argumentation est retenue par L. Herrmann, *art. cit.*, p. 385.
15. Citations de Champlin, *art. cit.*, p. 179.
16. Ainsi L. Herrmann, *art. cit.*, p. 385.
17. G. Anderson, *The Cognomen of* M. Grunnius Corocotta *: A* Dissertatiuncula *on Roast Pig*, dans *AJPh*, 101, 1980, p. 57-58.
18. Pline, *N.H.*, VIII 107.
19. Il faut rappeler que, outre la hyène, ὕαινα désigne un poisson de mer, une variété de sargue : voir P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, p. 1161 s.v. ὗς.
20. P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, p. 1161 s.v. ὗς.

sa voix est proche de la voix humaine : *corocottam, similiter uoces imitantem hominum pecorumque* [21]. De cette manière on obtiendrait une allusion très fine à la double nature du testateur : c'est un animal, mais il se comporte comme un être humain et il fait tout ce que font les hommes.

Dans l'ensemble, il n'y a donc aucune raison pressante qui nous oblige à une lecture idéologique du texte du *Testamentum Porcelli*, c'est-à-dire à nous poser la question de savoir si la figure du cochon-testateur représente une réalité historique ou sociale spécifique. Mais si l'on s'installe dans cette perspective, il faut parvenir à la conclusion qu'aucune solution ne s'impose par rapport aux autres.

On commencera par des questions concernant le genre littéraire. Il est hors de doute que ce texte s'inscrit dans le genre parodique. La parodie suppose un texte modèle qui fournit la structure de référence — ce que l'on appelle hypotexte [22]. La structure de base est évidemment celle d'un testament : terme qui est placé au début du texte, en position topique. Le testament est un document juridique qui, pour être valable, a besoin de s'appuyer sur une structure rigide et sur des formules linguistiques bien définies. À ce propos, comme on le sait, Gaius donne des indications minutieuses sur le formulaire qui rend le testament valable du point de vue juridique. Tout d'abord, la seule langue admise était le latin : même le grec était exclu [23]. En outre, il recommande de ne pas substituer à l'impératif le subjonctif ou l'usage de formes verbales différentes de la première personne ; et plus particulièrement, là où la première personne est employée, ne sont admis que l'indicatif de *uolo* et de *iubeo* suivis de l'infinitif : il fallait absolument éviter d'autres tournures de phrases [24]. Ces précisions étaient rendues nécessaires par le fait que le testament était le document juridique le plus répandu chez les gens du commun. Même ceux qui ne possèdent pas de grandes fortunes peuvent rédiger un testament pour léguer à quelqu'un une petite part de leurs biens. Il y a aussi des testaments où l'on laisse un héritage qui n'est que spirituel ou un patrimoine purement symbolique.

Dans cette dernière perspective, on a pu penser, en ce qui concerne notre texte, à une parodie non pas d'un testament ordinaire, mais d'un testament philosophique : il s'agirait donc d'un genre littéraire qui se rapproche d'un traité philosophique [25]. Mais plusieurs considérations plaident contre cette hypothèse.

Tout d'abord, le style qui est imité dans la parodie est de toute évidence le style juridique, et la structure dont notre texte s'inspire est celle des testaments. Il faut rappeler à ce propos que ce document a suscité l'intérêt

21. Pline, *N.H.* VIII, 107.

22. Sur la notion d' « hypotexte », voir P. Sartori, *Alcune note su procedimenti e tecniche della parodia*, dans *Forme della parodia, parodia delle forme nel mondo greco e latino*, Atti del convegno (Napoli, 9 maggio 1995), *AION* (filol.), 18, 1996, p. 169-183.

23. Gaius, *Inst.* II, 281 : *item legata Graece scripta non ualent ; fideicommissa uero ualent.*

24. Gaius, *Inst.* II, 115 : *sollemnis autem institutio haec est : Titius heres esto, sed et illa iam comprobata uidetur : Titium heredem esse iubeo ; at illa non comprobata : Titium heredem esse uolo, sed et illae a plerisque improbatae sunt : Titium heredem instituo, item heredem facio.*

25. Cette hypothèse avait été déjà rejetée par C. A. Forbes - M. S. Ginsburg, *art. cit.*, p. 174.

des juristes eux-mêmes. D'un point de vue strictement juridique, on avait déjà remarqué que ce document testamentaire n'aurait aucune validité juridique, parce qu'il ne respecte pas la condition fondamentale de tout testament : c'est-à-dire la formule, comme nous l'apprend le droit, de *heredis institutio*, et notamment la désignation officielle de l'héritier [26]. En effet, qui est l'héritier dans ce texte qui se pose comme testament ? Sont-ce tous ceux qui y sont nommés ou n'est-ce personne ? L'absence de validité juridique de ce testament avait amené les chercheurs à conclure que la maladresse du texte devait s'expliquer par une inexpérience dans le domaine du droit.

Par la suite, cependant, d'autres juristes ont remarqué que dans ce testament se croisent la structure du testament classique et les dispositions particulières concernant le corps du défunt en cas de mort imminente. Voilà pourquoi ce document présente la structure formelle du testament civil (dans les formules utilisées, dans le nombre des témoins, dans les signatures, etc.), mais la substance d'un codicille (*codicillus*) qui contient les dispositions particulières concernant la *cura corporis*, c'est-à-dire la destination du corps. Cela a conduit les chercheurs à envisager le texte comme un témoignage important du changement de la législation sur les testaments survenu à l'époque tardo-impériale [27].

Comme on le sait, le codicille peut ne pas désigner l'héritier, du fait qu'il doit se borner aux dispositions d'importance secondaire, qui ne touchent ni la substance de l'héritage ni la personne des héritiers (qu'ils soient réels ou spirituels). C'est pour cela que les codicilles jouissaient d'une certaine liberté par rapport au testament classique. Comme on vient de le rappeler, les choix linguistiques du testament civil classique étaient fort limités par le respect des formules dont dépendait sa validité juridique. En revanche, les codicilles admettaient beaucoup plus de liberté stylistique. De toute façon, le croisement du style du testament et du style du codicille est manifeste dans la formule *do lego dari*, qui semble être le fruit de la combinaison de deux autres formules : *do lego* du testament et *uolo dari* du *fideicommissum*. Cette superposition n'est cependant pas tout à fait artificielle : elle devait être assez courante dans la pratique commune [28], comme le montre un testament épigraphique de l'âge de Marc Aurèle : *do lego darique uolo* [29].

Cette démarche n'est pas sans importance pour comprendre la nature de la langue et du style de notre document. Tout comme il correspond au mélange de deux modèles différents de textes, l'un plus formel (le testament classique), l'autre moins formel (le codicille) [30], de la même manière sa langue se compose de différentes strates, habilement superposées et admirablement entrelacées.

26. C. A. Forbes-M. S. Ginsburg, *art cit.*, p. 176.

27. A. D'Ors, *El* Testamentum porcelli *y su interés para la historia jurídica*, dans *RIDA*, 3e S., 2, 1955, p. 219-236.

28. B. Mocci, *Testamentum Porcelli. Una problematica parodia tardolatina*, Innsbruck, 1981, p. 58.

29. CIL II 4514 ; d'autres références dans B. Baldwin, *The* Testamentum porcelli, dans *Studies on Late Roman and Byzantine Literature and Language*, Amsterdam, 1984, p. 46.

30. Sur ces aspects, voir M. Amelotti, *ouvr cit.*, p. 191 sq.

C'est ainsi que ce texte se présente, d'un côté, comme un pastiche juridique pleinement valable du point de vue du droit et, de l'autre côté, comme un pastiche linguistique parfaitement symétrique du premier. Tout cela montre clairement que l'auteur ou les auteurs de ce texte n'étaient ni maladroits ni incultes, mais qu'il avait ou qu'ils avaient soit une maîtrise élevée des pièges du droit, soit une profonde connaissance des articulations de la langue. En mettant en parallèle les structures du droit avec celles de la langue, il(s) montre(nt) qu'il(s) a ou ont compris le lien solide et profond sur lequel reposent l'histoire et la diffusion du latin, langue qui est avant tout langue du droit, dans le sens le plus étendu du terme (administration, citoyenneté, rhétorique judiciaire, etc.).

Le mélange des différents choix linguistiques relevant des variations dia-systémiques de la langue correspond admirablement à l'enchaînement des différents modèles textuels autour desquels notre document s'articule. S'inscrivent en effet dans le cadre principal de l'hypotexte parodique, c'est-à-dire dans la structure du testament classique, de petits médaillons de genres littéraires différents, à la manière d'une mosaïque. On trouve tout d'abord la structure du dialogue entre le cochon et le cuisinier. Le dialogue peut se rapprocher de différents genres littéraires, de la comédie jusqu'à la satire. Mais l'alternance de la question et de la réponse, toujours marquée par la répétition du verbe *dixit*, rappelle aussi les formules des comptes rendus des procès judiciaires et des actes des martyres [31].

On y retrouve la structure rhétorique de la *petitio*, qui est typique de l'éloquence judiciaire [32], dans l'imploration adressée au cuisinier *si qua feci, si qua peccaui, si qua uascella pedibus meis confregi*, etc.

La structure topique des épitaphes, genre très bien connu grâce au témoignage de l'épigraphie latine, a été reproduite dans les dispositions données par le cochon au sujet de son monument funéraire. Le texte que le cochon veut voir gravé sur son tombeau s'inscrit parfaitement dans la topique des épitaphes attestée par l'épigraphie : *M. Grunnius Corocotta porcellus uixit annis DCCCCXCVIIII, quod si semis uixisset, mille annos implesset*.

Ce schéma topique est fort ancien. Il est utilisé par les membres des familles nobles qui sont décédés prématurément et qui n'ont pas eu le temps de réaliser leurs aspirations. L'exemple épigraphique le plus ancien se retrouve dans le groupe des épitaphes de la famille des Scipions, et remonte au IIe siècle av. J.-C. Dans cette inscription qui se réfère au fils de Scipion l'Africain, il est dit que sa vie trop brève l'a empêché d'accéder à des honneurs et à une gloire encore plus élevés que ceux de ses ancêtres :

Mors perfecit tua ut essent omnia breuia, honos, fama, uirtusque gloria atque ingenium, quibus sei in longa licuiset tibe utier uita, facile superases gloriam maiorum [33].

31. H. Delehaye, *Les passions des martyrs et les genres littéraires*, Bruxelles, 1966.
32. H. Lausberg, *Handbuch der literarischen Rhetorik*, München, 1960, p. 54, 89.
33. ILLRP 311 = CIL I ² 10.

Il a été souligné depuis longtemps que les dispositions funéraires données par le cochon se rapprochent aussi de celles de Trimalchion, le personnage principal du *Satyricon* [34]. Exactement comme notre cochon, Trimalchion exige pour lui-même un monument avec une inscription en lettres d'or (*ex aureis litteris*). Le texte de l'épitaphe suggéré par Trimalchion ressemble beaucoup à celui du cochon. Ils sont tous deux formés de structures parallèles qui s'articulent autour d'une prémisse et d'une conséquence. Le cochon veut qu'on écrive de lui : « s'il avait vécu encore une demi-année, il aurait atteint l'âge de mille ans » (*quod si semis uixisset, mille annos implesset*). Il s'agit d'une affirmation tout à fait banale et inutile après avoir précisé qu'il avait vécu 1000 ans.

Au lieu de l'énoncé conditionnel, Trimalchion dans son épitaphe propose la phrase concessive : « il pouvait être de toutes les décuries à Rome, mais il ne le voulut pas » [35] (*cum posset in omnibus decuriis Romae esse, tamen noluit*). Cependant dans ce cas aussi l'énoncé est l'affirmation banale de ce qu'on n'a pas fait. L'usage de cette expression topique dans le *Satyricon* invite à supposer que cette formule devait être assez courante dans les épitaphes des petits bourgeois qui n'avaient rien de significatif à dire au sujet de leur vie.

On abordera maintenant les aspects qui concernent plus directement la langue du texte. On commencera par l'onomastique, dont l'emploi reflète les différences linguistiques. Même si les noms sont imaginaires, les dénominations reproduisent le système que l'on rencontre tant dans la synchronie que dans la diachronie de l'histoire du latin. On y retrouve les trois structures fondamentales : les noms tri-membres, les noms bi-membres, les noms mono-membres. Dans une perspective diachronique, les désignations anthroponymiques en latin dessinent une sorte de parabole : de la condition mono-membre qui précède le système gentilice, on arrive à une condition tri-membre (ou plus que tri-membre après qu'on a rajouté le nom de la *tribus*) pour aboutir enfin à une condition mono-membre sur de nouvelles bases à l'époque tardive : la crise du système de la citoyenneté romaine ne pouvait que se refléter dans le système des dénominations dont il était l'expression. Dans une perspective synchronique, le système des désignations personnelles suit les variations des registres de langue : c'est ainsi que le même individu peut être nommé de façon différente selon le contexte où a lieu la communication.

Dans notre texte, la dénomination du protagoniste est tri-membre, c'est-à-dire celle du cochon, qui en qualité de testateur doit respecter les règles officielles et formelles des documents juridiques. Elle se compose du prénom *Marcus*, noté par le sigle *M.*, un des plus fréquents du répertoire romain, du nom de famille *Grunnius* créé à partir du verbe *grunnire* (qui indique la voix de l'animal : « gronder, grogner ») et du *cognomen Corocotta*. Il faut souligner au préalable que, bien que ces noms ne soient pas réels, ils reproduisent néanmoins la morphologie commune de l'onomastique

34. *Satyricon* 71. Pour ce rapprochement, voir C. A. Forbes - M. S. Ginsburg, *art. cit.*, p. 175 ; G. B. Bronzini, *La dimensione carnevalesca*, cit.

35. Traduction par A. Ernout issue de son édition de Pétrone, *Satyricon*, Les Belles Lettres.

latine. Le nom *Grunnius*, qui est proche d'un gentilice bien connu, *Gra*(*n*)*nius*, s'acquitte parfaitement de la fonction d'un gentilice en vertu tant de sa position centrale que de sa terminaison *-ius* < *-io-*. À ce propos il faut remarquer que la forme *Grunnius* se fonde sur la forme *grunnire*, qui est une variante de *grundire*. *Grunnire* peut s'expliquer aisément à la suite de l'assimilation du groupe consonantique *-nd-* > *-nn-*, phénomène qui caractérise les langues sabelliques, mais qui s'est introduit dans le latin parlé et s'est étendu aux mots qui ne sont pas d'origine osco-ombrienne ni latine. C'est ainsi qu'on le retrouve, par exemple, à l'origine du nom de la Bourgogne, qui repose sur une forme *Burgunnia*, issue de *Burgundia* à partir de la population germanique des *Burgundi*.

La forme *Grunnius* atteste donc la variante avec assimilation du groupe consonantique qui est enregistrée par l'*Appendix Probi*, qui invite à préférer *grundire* à *grunnire* : *grundio non grunnio*. Les deux formes se sont conservées simultanément en français, donnant lieu à « gronder » de *grundire* et à « grogner » de *grunnire*.

Le *cognomen Corocotta* se place dans la série des nombreux *cognomina* se terminant en *-a* (ex. : *Cotta*, *Sagitta*, *Tucca*, *Agrippa*, *Messala*, *Sagitta*, etc.). Ce type de *cognomina*, très répandu chez les notables romains, correspond à une formation très ancienne attestée depuis les premiers magistrats de l'époque républicaine [36]. Comme le révèle un recueil de gloses attribué à Cassiodore, cette classe onomastique avait attiré l'attention des grammairiens anciens non seulement à cause de sa flexion (c'est le groupe le plus vaste de masculins de la première déclinaison latine), mais aussi pour son importance étymologique. Il y a des formes de composition fort archaïque, (type *Agrippa*) et des formes en partie empruntées directement au lexique (type *Scurra*, *Verna*, *Sagitta*), en partie issues d'allomorphisme (type *Cita~Citus*, *Curua~Curuus*, *Lenta~Lentus*), en partie plus ou moins obscures (type *Seneca*, *Sulla*) [37]. Indépendamment de l'opinion désormais vieillie de SCHULZE, qui envisageait l'origine étrusque de tous les *cognomina* se terminant en *-a*, il paraît sûr que ce type de suffixation a été fort productif dans la formation des *cognomina* latins, qui montrent un degré plus ou moins élevé de transparence par rapport au lexique. Cela peut expliquer la création du *cognomen Corocotta*, qui n'a jamais existé, mais qui correspond aux critères morphologiques et lexicaux de la formation des *cognomina* appartenant à cette classe.

La seule désignation bi-membre appartient au nom du père *Verrinus Lardinus*, comme signe de respect envers le chef de la famille. Les deux éléments onomastiques sont bâtis, l'un sur un terme latin qui désigne le cochon (*uerres*), vraisemblablement à la base du nom *Verrius*, de même que *Porcius* est dérivé de *porcus*, l'autre sur le terme gastronomique *lardus* qui désigne le célèbre produit comestible de cet animal. Le latin conserve une riche terminologie pour le « cochon », héritée de l'indo-européen, où se fait

36. A. ALFÖLDI, Les cognomina *des magistrats de la République romaine*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol*, Paris, 1966, p. 709-722.

37. S. RIZZO, *Glosse antroponimiche di Cassiodoro in una recente edizione del Valla*, dans *RFIC*, 125, 1997, p. 343-381.

la distinction entre *uerres*, qui désigne l'animal destiné à la reproduction, et *porcus* qui désigne l'animal jeune par rapport à *sus* qui indique l'animal adulte [38]. Du point de vue morphologique, les deux noms sont formés grâce au suffixe *-ino-* bien connu dans les noms personnels, le plus souvent dérivés de noms de lieux, mais aussi de bases anthroponymiques (ex. : *Mamercus : Mamercinus ; Fronto : Frontinus ; Augustus : Augustinus*) [39].

La dénomination de la mère révèle une certaine ambiguïté : en effet, la structure peut être interpréter soit comme bi-membre soit comme mono-membre, selon qu'on attribue à *scrofa* qui suit *Veturina* la valeur d'appellatif ou de nom propre. Cette ambiguïté n'est pas sans réalisme, par rapport à l'onomastique personnelle. En effet, les femmes dans le monde romain pouvaient être bi-membres lorsqu'elles recevaient, dans certaines circonstances et dans certains endroits, le *cognomen* ou bien le *praenomen* [40]. *Scrofa* est le mot latin pour la « truie », mais il est également attesté parmi les *cognomina* de l'époque républicaine : en dépit de son origine, comme d'autres *cognomina* issus de noms d'animaux (ex. *Asina*), Macrobe souligne qu'il fait partie des noms de personnalités d'un certain rang (*sed Scropha et Asina, quae uiris non mediocribus cognomenta sunt, uolo dicas unde contigerint*) [41]. *Scrofa* en qualité de *cognomen* est employé au masculin : ici donc, puisqu'il est employé pour une désignation féminine, on aurait une récupération du genre d'origine de l'appellatif. Il y a une ambiguïté explicite entre lexique et onomastique dans *Veturinae*. En effet *Veturius* appartient aux gentilices latins les plus anciens (une inscription avec la forme féminine *Vetusia* sans rhotacisme datant du VII^e^ siècle av. J.-C. a été trouvée à Préneste) [42]. Mais ici il y a un jeu de mots avec *uetus* par rapport au mot suivant *Scrofa* : c'est ainsi que le fait qu'elle soit appelée *Veturina Scrofa* devient un « nom parlant » qui signifie « la vieille truie ».

On remarquera qu'à l'intérieur de notre texte, c'est uniquement dans les noms de personnes que se manifeste la richesse du vocabulaire latin (et pas seulement latin) pour désigner le cochon : le protagoniste dans le texte n'est indiqué que par la forme *porcellus*, variante de *porculus*, qui ne figure pas ici, pas plus que le terme *sus*.

Les autres noms sont tous mono-membres : le cuisinier, la sœur, les sept témoins, les consuls.

La distribution des suffixes onomastiques n'a pas été laissée au hasard. Le suffixe *-īno-* se concentre dans les noms des membre de la famille du cochon (*Verrinus Lardinus, Veturina, Quirina*). Le suffixe *-āto-* rapproche les noms des consuls (*Clibanatus, Piperatus*). Les noms des témoins pré-

38. Sur cela voir E. Benveniste, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, I, *Economie, parenté, société*, Paris, 1969, p. 23 sq.

39. M. Leumann, *Lateinische Cognomina auf -inus und -illa*, dans *Sache, Ort und Wort, Festschrift J. Jud*, Romanica Helvetica, Band 20, p. 150-172 = *Kleine Schriften*, Zürich, 1959, p. 63-83.

40. Sur l'onomastique féminine romaine, voir M. Kajava, *Roman Female Praenomina. Studies in the Nomenclature of Roman Women*, dans *Acta Instituti Romani Finlandiae*, 14, Rome, 1994.

41. Macrobe, *Saturn*. I, 6, 28.

42. A. L. Prosdocimi, *La più antica documentazione. Nota di aggiornamento*, dans G. Devoto, *Storia della lingua di Roma*, Bologna, 1983, p. LXI.

sentent des terminaisons tout à fait différentes les unes des autres (*Lardio*, *Ofellicus*, *Cyminatus*, *Lucanicus*, *Tergillus*, *Celsinus*, *Nuptialicus*), mais qui sont courantes dans les *cognomina* romains. Encore une fois, presque toutes les bases onomastiques appartiennent tant au lexique qu'à des anthroponymes bien attestés : *Ofellicus* se rapporte à *ofella* « quenelle » et à *Ofellus* ; *Celsinus* à l'adjectif *celsus* « élevé » et au *cognomen*, qui en est dérivé, *Celsus* ; *Lucanicus*, issu du nom de la région de Lucanie, est devenu un *cognomen* (*Lucanus*) et aussi le nom d'une espèce de saucisson (*Lucanica*), dont l'origine est expliquée par Varron [43] et qu'on retrouve dans l'italien *luganega*. Même le choix des seuls noms de lieux qui sont mentionnés, *Theueste* et *Tergeste*, est subordonné au choix du suffixe, dans le but évident de créer une assonance ou — pour mieux dire — une véritable rime avec le mot *reste*.

À ce propos, il faut rappeler que depuis longtemps on a essayé de retrouver le rythme de ce texte. En tout cas, ce rythme ne correspondrait pas à la prosodie classique, mais à une versification fondée sur l'isosyllabisme (il s'agirait d'octosyllabes) [44]. Dans ce cadre, la présence de la rime, qui, bien qu'occasionnelle, est incontestable dans ce passage, ne doit pas étonner.

Le nom du cuisinier *Magirus* reproduit évidemment le terme grec pour « cuisinier » (μάγειρος), qui n'est jamais employé comme nom personnel. Autrement dit, pour nommer le cuisinier, on a choisi un terme étranger qui signifie « cuisinier ». Donc, dans l'expression *Magirus cocus*, l'un des éléments est la traduction de l'autre. Cette redondance onomastique caractérise les situations de bilinguisme, où il n'est pas rare que des noms (surtout toponymes) soient formés par associations de mots qui sont la traduction l'un de l'autre : par exemple en Italie *Linguaglossa* ou *Mongibello*, en France *Châteaudun* < *Castellodunum* [45].

Une ambiguïté sémantique caractérise le nom de la sœur du cochon, *Quirina*. Derrière son identité avec le nom du dieu *Quirinus*, qui n'était pas admis dans l'emploi anthroponymique, se cachent deux allusions possibles : 1) le mot grec χοῖρος dont le dérivé χοιρίνη équivaut à *porcina* « viande de porc » ; 2) le verbe *quiritare* « crier » selon le rapport *Grunnius quia grunnit, Quirina quia quiritat* [46].

En conclusion, le document montre une maîtrise profonde de l'onomastique latine en ce qui concerne les dérivations suffixales et le rapport avec le lexique. À cette connaissance de l'onomastique correspond une égale capacité à maîtriser les variétés de la langue.

Il a été maintes fois souligné que le texte se compose d'un mélange de différents niveaux sociolinguistiques qui correspondent aux couches des

43. Varr., *L.L.* V, 111 : *Lucanicam dicunt, quod milites a Lucanis didicerint, ut quod Faleriis Faliscum uentrem.*

44. L. Herrmann, *art. cit.*, p. 387 : mais l'identification d'un texte complètement versifié n'est pas défendable.

45. B. Migliorini, *Sui toponimi " conglomerati " del tipo Mongibello*, dans *Atti del III congresso internazionale dei linguisti* (Roma 1933), Firenze, 1935, 214-218 = *Saggi linguistici*, Firenze, 1957, p. 31-36.

46. Selon une suggestion formulée par O. Immisch, *Crimen*, dans *Glotta*, 13, 1924, p. 40 : « offenbar nun heisst *Grunnius* so, *quia grunnit*, und *Quirina*, *quia quiritat* ».

différents modèles et des différents genres qui s'y superposent. On y retrouve des traits de la langue littéraire, de la langue juridique, et des éléments de la langue quotidienne et familière, ce qui a permis de le compter parmi les sources de documentation du latin vulgaire « como una pequeña muestra de vulgarismos en una obra de más alcance » [47]. Cette utilisation est justifiée à condition de regrouper sous l'étiquette du latin vulgaire la multiplicité des aspects et des variantes qui constituent la langue dans son ensemble.

Dans ce cas, les variétés linguistiques sont le résultat d'un choix conscient qui n'est que le reflet du croisement de différents genres de textes. C'est pourquoi leur mélange n'est pas artificiel, dans la mesure où les articulations de la langue sont caractérisées par le principe de continuité. Ainsi, grâce à la concrétisation de ce *continuum* sociolinguistique, le langage commun peut passer rapidement d'un niveau à l'autre à l'intérieur d'un même énoncé.

Ce mélange apparaît dans plusieurs domaines de la langue : la phonétique, la prosodie, la morphologie, la syntaxe, le lexique.

Les différents niveaux de langue concernés se retrouvent dans les variantes offertes par les nombreux manuscrits qui constituent la tradition de ce texte. En conséquence, les problèmes philologiques de base se superposent aux problèmes linguistiques qui concernent l'articulation des registres dont le texte se compose. Il est certain que nombre de variantes présentes dans les manuscrits résultent de formes qui ne s'expliquent pas par des fautes ou par des erreurs d'écriture : elles reproduisent des variations effectives du parler, dont on retrouve des traces ou des correspondants exacts soit dans des développements phonétiques ou syntaxiques parallèles du latin, soit dans des gloses, soit dans les formes abouties des langues romanes. Le nombre des manuscrits et la spécificité des variantes qui s'y concentrent font supposer que ces variantes étaient dues à des variations du langage parlé, liées à la circulation du texte.

On se bornera ici aux cas les plus éclatants. En ce qui concerne le mot « cuisine », les manuscrits se partagent entre les formes *culina*, *coquina* et *cocina*. *Culina* comme *coquina* sont des formations anciennes, mais *coquina* est derivé de *coquo*, dans le but de former un groupe lexical cohérent *coquo*, *coquus*, *coquina*. *Culina* n'a pas de motivations ni d'explications immédiates. C'est pour cela que *coquina* était destinée à se fixer dans la langue parlée. *Cocina* s'est créé comme variante synchronique de *coquina* avec perte de labialité, de même que *coquus*/*cocus*, et s'est imposé diachroniquement : en effet, il représente la forme à l'origine des termes correspondants dans toutes les langues romanes (franç. *cuisine*, ital. *cucina*, esp. *cocina*). C'est pour cette raison que *cocina* a été préféré par les éditeurs de notre texte (à partir de HAUPT) aux autres formes.

Les manuscrits proposent les variantes *isiciariis* / *esiciariis* différemment acceptées par les éditeurs, qui à la même ligne se divisent aussi à propos de l'alternance *bubulariis* / *botulariis*. *Esiciariis* est sûrement issu

47. M. DIAZ Y DIAZ, *Antologia del latín vulgar*, Madrid, 1962 [2], p. 54.

phonétiquement de la forme régulière *isiciariis* de *i*(*n*)*sicia* « viande hachée ». On a d'autres traces de cette évolution dans la tradition manuscrite du texte. Deux remarques s'imposent. La confusion de /*i*/ et /*e*/, qui est un trait commun aux langues romanes, se réalise dans le cas de /*ĭ*/, tandis que le /*ī*/ demeure partout inaltéré. Il faut donc supposer qu'à coté de *i*(*n*)*sicia* avec /*ī*/, issu de l'allongement de la voyelle en compensation de la chute de la nasale dans le group *-ns-*, existait une forme sans allongement [48]. Il y a d'ailleurs des traces d'absence d'allongement de la voyelle avant *-ns-* depuis l'époque républicaine, ce qui montre la coexistence des quantités brève et longue comme variantes synchroniques dans ce contexte phonétique. Si la forme non allongée se situe au niveau le plus bas, le syntagme *esiciariis femora* résulte du rapprochement entre deux registres linguistiques différents : *esiciariis*, qui s'éloigne de la langue littéraire offrant *i*(*n*)*sicia*, et *femora*, qui en revanche la respecte. Que le mot *femur* soit sorti des usages populaires est prouvé par le fait qu'il est remplacé par le mot *coxa* « cuisse » comme terme ordinaire dans la plupart des langues romanes.

En revanche, la correction de *bubulariis* de la tradition manuscrite en *botulariis*, proposée par Haupt, n'est pas nécessaire (et rejetée à juste titre par Buecheler-Heraeus) [49]. *Bubularius* s'explique à partir de *būbula* « viande de bœuf », attesté à partir de Plaute. *Botulum* « espèce de saucisson », qui peut tout à fait être issu du nom du bœuf (par alternance de *ū* avec *ŏ*) [50], est également ancien, mais il n'y a pas de raison de le substituer au *bubulariis* transmis par les manuscrits. Le mot *intestina*, appartenant à la langue familière pour désigner la partie du corps humain, se trouve ici à la place de *exta*, qui s'adapterait mieux au corps d'un animal.

Aux variantes de la tradition manuscrite, qui s'expliquent par des traditions remontant à la langue parlée, correspond un jeu de variantes, sur lequel est bâti le style du texte. À côté de remaniements phonétiques, de formes lexicales, de constructions syntaxiques qui sont bien connus et répandus à travers toute la latinité, figurent des correspondants rares, parfois même de véritables *hapax*, dont on ne trouve trace qu'ici, si ce n'est dans des gloses.

Dans le domaine du lexique, c'est le cas de *uascella* dans les sens de « vaisselle », qui n'est attesté que par la glose *uascella* : σκεύη [51]. La forme littéraire ayant cette même signification est *uascula*. *Vascella* se rapporte à *uascula* de même que *porcellus* à *porculus* selon un principe d'allophonie du /*l*/ bien connu dans la phonétique latine. Cependant les deux variantes morpho-phonologiques *-ellus* / *-ulus* devaient occuper des niveaux différents dans l'échelle sociolinguistique du latin, puisque dans *l'Appendix*

48. On trouve d'autres traces indirectes de l'existence des doublets de la voyelle longue et brève devant le groupe consonantique *-ns-* : F. Sommer-R. Pfister, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, Heidelberg, 1977, p. 183 sq.

49. En accord avec B. Mocci, *cit.*, p. 64.

50. Pour la variation des suffixes, il faut rappeler la confusion entre le suffixe *-c(u)lum* et *-b(u)lum* dans la langue parlée, qui est attestée par les corrections dans l'*Appendix Probi* (par ex. : *tintinaculum non tintinabulum*).

51. CGL 22,41.

Probi les formes en *-ellus* sont rejetées en faveur des terminaisons en *-ulus* (ex. *catulus non catellus*). Ce qui signifie que les formes en *-ulus* correspondaient à la norme littéraire enseignée à l'école et que les formes en *-ellus* correspondaient à un niveau de langue familier.

Dans notre document, on trouve des formes en *-ulus* (*lumbulos*, *ungulas*) à coté des formes en *-ellus* (*porcellus* et non *porculus*, *uascella* et non *uascula*), ce qui est dû au mélange qui caractérise sa langue. À la différence de *porcellus*, attesté ailleurs, le seul texte ancien où soit attesté *uascella* (en dehors de la glose) est le *Testamentum Porcelli*. L'appartenance de *uascella* à la langue parlée est prouvée par le mot français « vaisselle », qui est son descendant direct, du point de vue phonétique et sémantique, parmi les langues romanes : le singulier *uascellum*, attesté par d'autres sources et dont est issu le mot français « vaisseau », se charge de valeurs différentes. Le mot français « vaisselle » est né de la transformation de l'ancien neutre pluriel en féminin singulier, phénomène bien connu dans les langues romanes ; ainsi, par exemple, dans le terme italien pour « brebis » *pecora*, qui n'est que l'ancien neutre pluriel de *pecus*.

Un autre terme qui désigne un instrument de cuisine est *popia*, dont la seule autre attestation se trouve dans une glose : *popia* ζωμήρυσις [52], insérée dans un glossaire de termes de cuisine. Mais sa rareté ne l'empêche pas d'avoir été largement diffusé dans la langue quotidienne, puisqu'il s'est conservé dans le terme français « poche » (dans le sens de « cuiller ») [53].

Comme on le sait bien, un des signes de la séparation des langues romanes d'avec le latin littéraire est le développement considérable des emplois phraséologiques avec les verbe « faire » (comme causatif, avec le prédicat de l'objet, en substitution d'autres verbes, etc.). Cette tendance est déjà à l'œuvre dans la langue familière, puisque la fréquence du verbe « faire » est plus élevée dans les lettres de Cicéron que dans ses ouvrages rhétoriques ou dans ses traités philosophiques.

À ce sujet, notre texte manifeste, à travers une série de constructions différentes du verbe « faire », des convergences remarquables avec cette tendance développée par les langues romanes [54]. L'emploi le plus commun de « faire » est celui d'« atout » pour un verbe quel qu'il soit, dont le sens est défini par l'objet qui suit ou par le contexte. On trouve un exemple du premier cas de figure (le sens est défini par l'objet) dans la locution qui se répète à partir du début du texte : *testamentum facere*. Cette expression remplace dans la langue parlée le verbe dénominatif *testari* qui a le sens technique de « faire un testament ».

L'exemple du deuxième cas de figure (le sens est défini par le contexte) se trouve dans l'énoncé conditionnel qui ouvre l'adresse du cochon au

52. CGL III 366,30.

53. Pour d'autres mots de ce texte qui peuvent avoir des survivances dans l'aire hibéro-romane, voir M. C. Fernández López, *El* Testamentum porcelli *y el latin hispanico occidental*, dans *Unidad y pluralidad en el mundo antiguo, Actas del VI coloquio español de Estudios Clásicos* (Sevilla 6-11 de Abril 1981), Madrid, 1983, p. 39-353.

54. Pour le français, voir, par exemple, T. Ponchon, *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale : le verbe « faire » en français médiéval*, Genève, 1994 ; pour l'italien, N. La Fauci - I. M. Mirto, *Fare. Elementi di sintassi*, Pisa, 2003.

cuisinier, *si qua feci*, *si qua peccaui*. Ici le sens de *si qua feci* « si j'ai fait quelque chose de mal » s'explique par la proposition suivante *si qua peccaui* « si j'ai péché ». Il s'agit donc d'une expression redondante du point de vue du sens, mais qui se compose de deux variantes sémantiques correspondant à des niveaux différents de la langue. La première (*si qua feci*), plus générale, se place à un niveau plus informel et familier, qui s'est largement répandu dans les langues romanes, alors que la deuxième (*si qua peccaui*), plus spécifique, correspond à un style plus élevé et plus recherché. On pourrait donc parler, plutôt que de redondance sémantique, de superposition de différents registres linguistiques, la deuxième expression servant ainsi à préciser la première. Cette ressource stylistique est récurrente dans notre texte. On en trouve un autre exemple, avec le même type d'emploi de « faire », à la fin du discours du cochon, lorsqu'il invite ceux qui s'apprêtent à cuisiner son corps à en faire un bon usage, c'est-à-dire à le faire devenir objet de bonne cuisine : *rogo uos ut cum corpore meo bene faciatis, bene condiatis de bonis condimentis nuclei, piperis et mellis* « je vous prie de prendre bien soin de mon corps, de le bien assaisonner avec de bons condiments, de noix, de poivre et de miel ». Dans ce cas l'expression *cum corpore meo bene faciatis*, où *facere bene cum aliquo* remplace *agere* dans la même locution *bene agere cum aliquo* « bien traiter quelqu'un », s'explique par ce qui suit immédiatement : *bene condiatis de bonis condimentis* « bien assaisonner pour la cuisine ». Encore une fois, donc, une expression générale provenant de la langue quotidienne est adjointe à une locution plus spécifique appartenant au langage technique de la cuisine, orné rhétoriquement d'une figure étymologique (*condire....condimentis*).

Un autre emploi du verbe « faire » que l'on retrouve dans la phraséologie commune des langues romanes est la construction avec le participe prédicatif de l'objet ; dans l'appel du cuisinier, l'expression *ut hunc porcellum faciam cruentum* a le sens de « tuer, abattre » : on peut la comparer par exemple à l'expression italienne « far secco o far morto qualcuno ». On peut considérer cette expression comme doublet de la tournure plus recherchée *dirimere uitam alicui*, que le cuisinier lui-même emploie dans la première partie de son discours, *et hodie tibi dirimo uitam* « et aujourd'hui je vais mettre fin à tes jours ». Une fois encore donc, deux expressions signifiant « tuer » alternent dans le parler du cuisinier, l'une plus recherchée (*hodie tibi dirimo uitam*), l'autre plus informelle (*ut hunc porcellum faciam cruentum*). Mais le respect de la morphosyntaxe est quant à lui tout à fait inversé : dans la première formule, *et hodie tibi dirimo uitam*, le présent est employé au lieu du futur, ce qui relève de la langue familière ; alors que dans la deuxième, *ut hunc porcellum faciam cruentum*, on trouve l'emploi correct du subjonctif dans la subordonnée.

Les usages que nous venons d'examiner nous présentent un trait commun qui caractérise le style bigarré du texte : l'opposition de différents registres de langue, tantôt disposés l'un à côté de l'autre, tantôt placés en alternative. On citera d'autres exemples encore plus frappants qui manifestent l'habileté de l'auteur à maîtriser des stades différents de langue, dans le but soit d'éviter des répétitions, soit de créer des variations stylistiques

tout à fait inusitées à l'intérieur du même texte. On trouve deux modalités d'expression du verbe « venir » à l'impératif dans les deux répliques du cuisinier : la première adressée au cochon par le verbe *uenire* (*ueni huc* « viens ici »), la deuxième adressée au garçon par le verbe *transire* (*transi, puer, affer mihi de cocina cultrum* « viens, garçon, apporte-moi le couteau de la cuisine »).

L'emploi de *transire* correspond à une innovation du latin parlé à la place de l'emploi courant de *uenire*, consacré par la langue littéraire, mais répandu aussi dans la langue quotidienne, comme le démontrent les termes romans qui en dérivent. Le sens de « venir » pour le verbe *transire*, qui conserve dans l'usage littéraire le sens étymologique de « passer (à travers) », est bien attesté ailleurs. Il se rencontre fréquemment dans la *Vulgate* où, dans la traduction des Évangiles, il reproduit l'emploi du grec παρέρχομαι, qui prend normalement le sens de « venir ». Mais il n'est pas obligatoire de supposer que l'auteur de notre texte avait emprunté cet usage à la *Vulgate* et qu'il était donc nécessairement un chrétien lisant l'Ancien Testament en latin [55], parce que l'emploi de *transire* avec le sens de « venir, entrer » devait être courant dans certains niveaux de la langue quotidienne, étant donné qu'il s'est maintenu dans des aires dialectales romanes, par exemple dans les dialectes de l'Italie du sud.

Il est beaucoup plus simple d'admettre que l'emploi de *transire* dans le sens de « venir » s'était répandu dans la langue parlée à la suite de l'interférence avec le grec. Comme on le sait, de nombreuses formes des langues romanes sont issues des phénomènes de bilinguisme entre grec et latin, qui étaient présents non seulement dans les couches les plus cultivées de la population, mais aussi parmi les gens du commun et dans la langue familière : c'est ainsi par exemple qu'on explique des innovations néo-latines qui s'éloignent totalement des expressions littéraires (par ex. les mots français *malade*, italien *malato*, deux aboutissements de *male habitus* comme calque de κακῶς ἔχων) [56].

Encore plus intéressante est la juxtaposition de différents états de langue qui se trouve dans le couple *euersor domi*, *soliuertiator*. Les deux expressions sont redondantes du point de vue de la signification, mais elles créent un remarquable contraste stylistique avec inversion des niveaux de la langue à l'intérieur même des éléments qui les composent. On est face à un syntagme (*euersor domi*) et à un mot composé (*soliuertiator*) : le syntagme est formé par un nom d'agent bien connu dans la prose classique (*euersor*) suivi du génitif déterminatif (*domi*). Le mot composé comporte un nom d'agent de la même racine verbale que celui qui précède (*uertiator*), mais qui en revanche n'est pas autrement attesté. Le mot *uertiator* est très intéressant, parce qu'il suppose à sa base un verbe **uertiare* qui n'est pas non plus attesté et qui se présente comme allomorphe de *uertere*, selon

55. C'est la conclusion tirée par G. Scarpat, Una rara accezione di *transire nel* Testamentum Porcelli, dans *Paideia*, 36, 1981, p. 35-38.

56. À ce sujet, voir E. Coseriu, *Das Problem des griechischen Einflusses auf das Vulgärlatein*, dans *Sprache und Geschichte, Festschrift für H.Meier*, München, 1971, p. 135-147 = *Griechisch und Romanisch*, Hrsg. G. Narr, Tübingen, 1971, p. 1-15.

un phénomène d'alternance entre la III^e^ et la I^e^ conjugaison bien connu pour le latin archaïque (par ex. *mittere~mitare*, etc.). Cela découle d'une tendance à la « morphologie naturelle », remontant au début de la latinité, qui développait la thématisation en *-ā* (c'est-à-dire la I^e^ conjugaison aux dépens des autres) ; cette tendance se poursuit dans la latinité tardive et jusque dans les langues romanes, où la formation de nouveaux verbes s'aligne toujours sur la I^e^ conjugaison.

En outre, dans le cas de *uertiator* <*uertiare*, on ne trouve pas le suffixe *-āre*, mais *-iāre*. La formation des verbes en *-iāre* (vraisemblablement à partir des bases adjectivales en *-i*, type *breuis*> *breuiare*, *humilis*> *humiliare*) se développe avec une productivité extraordinaire dans la latinité tardive, où de toute base nominale peut dériver un verbe en *-iāre*. La diffusion de ce type suffixal donne lieu parfois à des doublets de la même racine, formés soit de *-iāre* soit de *-āre* (ex. *amplare / ampliare ; leuiare / leuare*). Toutes les langues romanes témoignent de cette situation, en offrant une quantité innombrable de verbes avec suffixation en *-iāre* à côté de *-āre*, sans que les uns ou les autres soient attestés en latin, souvent avec une différentiation radicale des signifiés (par ex. *captare/*captiare* > franç. *acheter/chasser*, ital. *accattare/cacciare* ; *tractare/*tractiare*> franç. *traiter/tracer*, ital. *trattare/tracciare*, etc.) [57].

En somme, l'auteur de ce texte, en utilisant *euersor* et *uertiator* l'un à côté de l'autre, a consciemment choisi un terme de formation ancienne, consacré par la prose littéraire (*euersor*), et un terme (*uertiator*) plus récent, appartenant à un niveau de langue plus bas. Il faut ajouter que *uertiator* respecte les tendances typologiques de formation du vocabulaire propres aux langues romanes, caractérisées par la transparence morphémique et sémantique immédiate de la dérivation : *uertiator* par rapport à **uertiare* est plus transparent que (*e*)*uersor* par rapport à (*e*)*uertere*.

En revanche, l'ordre syntaxique des deux synonymes (*euersor/uertiator*) par rapport au génitif qui les détermine est tout à fait renversé, créant ainsi une sorte de chiasme (*euersor domi, soliuertiator*). Ce résultat stylistique découle de l'emploi de deux états de langue différents. Dans le syntagme *euersor domi*, le génitif suit le nom : il n'obéit donc pas à l'ordre canonique de la prose classique selon la typologie SOV, où le génitif précède le terme qu'il détermine. Cet ordre est respecté dans *soliuertiator*, dont la composition correspond aux modèles de la norme littéraire avec antéposition du génitif.

Nous avons encore un exemple de l'alternance de différents niveaux linguistiques dans les deux constructions du verbe *intersum*, l'une avec le datif — ce qui correspond à l'usage consacré par la prose littéraire (*qui testamento meo interfuistis*) —, l'autre avec préposition, représentative des tendances typologiques des langues romanes à développer l'emploi des prépositions (*in cuius uotum interesse non potui*).

57. Sur les formations en *-iāre*, voir A. Zamboni, *Evoluzione e rinnovamento nel lessico del latino volgare : tendenze strutturali e derive interne*, dans *Latin vulgaire, latin tardif VI, Actes du VI^e^ colloque intern. sur le latin vulgaire et tardif* (*Helsinki, 29 août-2 septembre 2000*), Hildesheim-Zürich-New York, 2003, p. 419-435.

Le contraste entre différents registres de langue se traduit non seulement dans la présence simultanée d'emplois syntaxiques différents pour un même mot, mais aussi dans des choix lexicaux opposés. C'est ainsi que l'expression *uascella confregi* se compose d'un mot (*uascella*) dont on a déjà remarqué la condition d'*hapax* (à l'exclusion d'une glose) et l'appartenance, par son caractère phonétique, à la langue populaire, et d'un verbe (*confregi* de *confringo*) composé avec préposition, qui en face du verbe simple (*frango*) se charge de la fonction essentielle de la préposition « avec, ensemble ». Ainsi, *confringo* par rapport au simple *frango* acquiert le sens de « casser ensemble, d'un même coup ». Il faut ajouter que la langue littéraire se sert du préverbe *con-* pour marquer l'achèvement de l'action : « complètement, jusqu'à son terme », qui est issu du sens « tout ensemble ». On peut donc traduire *uascella confregi* « casser la vaisselle tout ensemble, d'un même coup » ou bien « complètement, jusqu'à son terme ».

En vertu de cette signification, *confringo* trouve sa place dans un état de langue bien différent de celui de *uascella*. L'emploi de la préposition *con-* pour modifier le sens aspectuel de l'action exprimée par le verbe simple appartient à un usage ancien des langues indo-européennes, qui se conserve dans le latin littéraire, mais qui s'est perdu dans les langues romanes, qui ont quant à elles développé des tournures syntaxiques à l'aide de locutions adverbiales telles que « ensemble, complètement » [58].

Il est temps maintenant de nous acheminer vers la conclusion. Tous les efforts pour interpréter ce texte d'un point de vue idéologique semblent destinés à demeurer vains. Il ne reste donc qu'à lire ce texte en lui-même et par lui-même et à renoncer à y rechercher une idéologie quelle qu'elle soit. Il faut partir de la donnée la plus solide, qui est représentée par la forme artistique qui ressort d'un style mêlant différents registres linguistiques. Cette caractéristique trace les contours d'un pastiche de genres et de niveaux de langue, qui se rattache à une sorte d'art macaronique. Il s'agit donc d'un genre et d'un style autonomes, qui jouiront d'une grande fortune au cours du Moyen Âge et de la Renaissance dans bon nombre de régions de langue romane. L'art macaronique, qui naît de la rencontre des différents niveaux linguistiques du latin, des langues nationales qui allaient se constituer et des dialectes locaux, atteint au XVI^e^ et au XVII^e^ siècles les sommets artistiques les plus élevés, avec les personnalités de Folengo en Italie et de Rabelais en France et en d'autres pays d'Europe. Il ne représente pas une langue artificielle : c'est la forme artistique dans laquelle s'incarne une condition sociolinguistique réelle, où le latin littéraire s'échelonnait différemment et se mélangeait en même temps avec les autres variétés du répertoire linguistique de chaque communauté.

C'est pour cela que l'art macaronique n'est pas né au cœur de la Renaissance [59] ni au Moyen Âge. Son origine et son développement sont

58. H. B. Rosén, *Die Composita mit* co(n)*- in funktioneller und vergleichender Sicht*, dans *Latein und Indogermanisch, Akten des Kolloquiums der indogermanischen Gesellschaft* (*Salzburg, 23-26 September 1986*), Innsbruck, 1992, p. 357-367.

59. Dans cette perspective B. Löfstedt, *Zum makkarononischen Latein*, dans *Faventia*, 20/1, 1998, p. 103-104.

beaucoup plus anciens et remontent au début de la littérature latine, lorsque le mélange des variétés linguistiques commence à s'inscrire dans le débat sur la formation de la langue littéraire. C'est la Satire, plus que les autres genres, qui par son contenu (et son caractère originellement romain) ouvre les portes aux variétés linguistiques. En particulier la Satire avant Horace se nourrit du mélange des langues, comme le montrent les fragments des *Satires* de Lucilius et des *Ménippées* de Varron, qui proposent une extraordinaire concentration d'éléments empruntés au latin dialectal, aux parlers proches du latin et aux autres langues étrangères qui allaient composer le dia-système de la langue de Rome [60].

Contre cette orientation s'élève la réaction du purisme classique, qui peut se résumer dans le mépris exprimé par Horace dans sa Satire, lorsqu'il incite à éviter de *patriis intermiscere petita uerba foris... Canusini more bilinguis* [61] : en d'autres termes, la langue littéraire exprime sa méfiance et son mépris envers tout ce qui vient du plurilinguisme.

Mais le mélange qui caractérise la langue du genre satirique n'est pas freiné par les prescriptions de ceux qui plaident pour le purisme, comme le prouvent le petit ouvrage satirique de Sénèque, l'*Apocolocyntosis*, et le *Satiricon* de Pétrone, qui constitue le triomphe du langage quotidien d'un certain milieu de bourgeois, d'affranchis et d'esclaves, très probablement dans une ville de l'Italie méridionale.

Dans une certaine mesure donc, le « macaronisme » — si l'on entend par là tout ce qui ne se résume pas au purisme de la langue littéraire — appartient à l'histoire de la langue latine dans son ensemble : il comprend tout ce qui relève du latin parlé, qui avait bien sûr des traits communs et des traits qui le différenciaient d'un endroit à l'autre. Dans l'épigraphie aussi, on trouve beaucoup de preuves documentaires, en particulier dans les inscriptions provenant des zones de contact du latin avec d'autres langues (par exemple, latin et osque, latin et grec en Italie méridionale et latin et gaulois en Gaule). Plus généralement, donc, c'est ce qu'on appelle « latin vulgaire » qui représente la première forme de pastiche macaronique [62], comme l'avait déjà affirmé un des pères de la recherche moderne autour du « latin vulgaire », le linguiste autrichien H. Schuchardt, lorsqu'il le définit comme étant une « Summe von Sprachstufen und Dialekten », c'est-à-dire le croisement de plusieurs variétés et de différents niveaux de la langue [63].

Dans le genre comique et satirique, les domaines de la cuisine et de la gastronomie constituent le lieu privilégié pour créer des mélanges stylistiques et linguistiques. Le mélange des ingrédients qui est nécessaire pour la

60. À ce sujet M. Fucecchi, *Il plurilinguismo della menippea latina : appunti su Varrone satirico e l'*Apocolocyntosis *di Seneca*, dans *Il plurilinguismo nella tradizione letteraria latina*, a cura di R. Oniga, Roma, 2003, p. 91-130 ; P. Poccetti, *Il plurilinguismo nelle* Satire *di Lucilio e le selve dell'interpretazione : gli elementi italici nei frammenti 581 e 1318 M.*, dans *Il plurilinguismo nella tradizione letteraria latina*, a cura di R. Oniga, Roma, 2003, p. 63-89.

61. Horace, *Sat*. I, 10, 30.

62. Comme l'a remarqué A. Traina, *Contributi maccheronici. 1. Il latino maccheronico di Ugo Enrico Paoli*, dans *Poeti latini* (*e neolatini*), III, Bologna, 1985, p. 199 : « Il latino volgare è il primo passo verso l'immaccheronimento del latino ».

63. H. Schuchardt, *Vokalismus der Vulgärlateins*, Leipzig, 1866.

cuisine offre la métaphore la plus immédiate pour représenter le mélange de la langue. Tout comme l'art de la création gastronomique repose sur le choix et la manipulation des ingrédients, la production linguistique fonctionne par sélection et combinaison d'éléments : ce sont les axes du paradigme et du syntagme sur lesquels se base la structure du langage. Le rapprochement de la langue et de la gastronomie est facilité aussi par le fait que le lieu du corps humain où ces deux fonctions s'exercent est le même, notamment la bouche, lieu indispensable à la fois pour produire le langage et pour goûter la nourriture [64]. Les termes même de « pastiche » et de « macaronique » pour indiquer les mélanges linguistiques et stylistiques sont empruntés à la terminologie culinaire [65].

L'expression « latin de cuisine » (*Küchenlatein*) pour désigner un latin de mauvaise qualité, sans aucun respect pour les règles de la grammaire de la langue littéraire, remonte à la Renaissance (*latinitas coquinaria*, *oratio popinaria*, *culinaria lingua*) et s'inscrit dans le débat de l'Humanisme sur les différents modèles du latin, dont la langue de communication des savants devait s'inspirer [66]. Le nom de « latin de cuisine » ne vient pas d'un mépris particulier à l'égard du langage des cuisiniers [67], mais de la métaphore du mélange des ingrédients et de la souplesse dont fait preuve le langage gastronomique et culinaire lorsqu'il s'agit accueillir des termes d'origine très variée [68]. Les pastiches macaroniques qui exploitent le mélange de différents niveaux de latin avec les langues et les dialectes vivants font un choix diamétralement opposé par rapport à celui de la langue de la prose littéraire classique, imposé par les cercles des savants. C'est la raison pour laquelle ces expériences littéraires peuvent tout à fait être envisagées comme une réaction face à la rigidité du purisme de la langue savante.

Le macaronisme de la Renaissance place constamment au centre de son art le thème de la nourriture comme métaphore de la langue : les banquets, les noms des aliments, la faim et la boulimie, les inventions culinaires en sont les ingrédients récurrents, en parallèle avec les mélanges qui constituent la langue [69]. La conscience du parallélisme entre langue et cuisine fait figure de trait universel, comme le savent bien ceux qui s'intéressent à l'éthno-anthropologie et aux traditions des fêtes populaires. Par exemple, dans les traditions du carnaval, figurent tout autant, au moins à partir du Moyen Âge, le thème des gourmandises que les textes et les représentations

64. Pour d'autres exemples de parallélisme entre « manger » et « parler » dans la littérature italienne, voir E. Raimondi, *Mangiare e parlare* (*nota manzoniana*), dans *Mnemosynum*, *Studi in onore di A. Ghiselli*, Bologna, 1989, p. 477-482.

65. Voir sur cela P. Poccetti, *Parabole alimentari e parabole linguistiche : dal linguaggio dei cuochi romani al latino maccheronico, al 'latino da cucina'* (*Latin de cuisine*, *Küchenlatein*)*...e oltre*, dans *Saperi e sapori mediterranei. La cultura dell'alimentazione e i suoi riflessi linguistici*, *Atti del convegno* (*Napoli, 13-16 ottobre 1999*), Napoli, 2002, p. 891-917.

66. Sur l'origine de l'expression « latin de cuisine », R. Pfeiffer, Küchenlatein, dans *Philologus*, 86, 1951, p. 455-459 = *Ausgewählte Schriften*, München, 1960, p. 183-187.

67. Comme l'avait supposé G. Lumbroso, *Latin de cuisine*, dans *RAL* s.v., 32, 1924, p. 183-185.

68. R. Pfeiffer ,cit., p. 187.

69. M. Janneret, « *Ma patrie est une citrouille* ». *Thèmes alimentaires dans Rabelais et Folengo*, dans *Etudes de Lettres*, 1984/2, p. 25-44.

parodiques, qui se composent de mélanges de langues : les compositions liées au carnaval ont stimulé partout l'utilisation du dialecte [70]. Les *Saturnalia*, qui sont la fête païenne qui présente le plus de ressemblances avec le carnaval chrétien [71], donnent à Macrobe l'occasion de mettre en scène un dîner et de parler de questions linguistiques et littéraires.

Le rapport avec la fête des *Saturnalia* est explicité dans le texte par la date *XVI kal. Lucerninas*, expression populaire pour désigner les *calendae* de janvier [72], se référant ici au 17 du mois de décembre, exactement le jour des *Saturnalia*. La mise à mort du cochon à l'occasion de la fête des *Saturnalia* attribue à l'animal une double fonction, comme victime sacrificielle et comme objet de nourriture. Dans cette perspective se justifie aussi le mélange des variétés linguistiques. En effet, le cochon offre de la nourriture pour tout le monde, les pauvres et les riches, les savants et les incultes, et tout le monde, tant à la campagne qu'en ville, célèbre la fête de fin d'année des *Saturnalia*.

Si le rapport entre langue et nourriture apparaît partout bien enraciné dans les milieux populaires, la littérature s'y montre particulièrement sensible et le développe de manière tout à fait spécifique. Il suffit de considérer le genre satirique (reconnu par Quintilien comme typiquement romain) [73], qui doit son nom à un plat composé (*lanx satura*) : à l'intérieur des recueils satiriques, il y a au moins une pièce consacrée à la peinture d'un repas. C'est le cas de Lucilius et d'Horace, mais le *Satiricon* aussi se déroule au cours d'un dîner. Le lien étroit entre la nourriture et la langue se retrouve également dans les comédies latines les plus anciennes. Par exemple, dans un fragment d'une comédie de Naevius, on fait allusion à la langue des habitants de deux bourgades à l'extérieur de Rome en évoquant ce qu'ils mangent [74], une nourriture simple de paysans, et leurs habitudes (y compris le langage) sont opposées à la manière plus raffinée de cuisiner et de s'exprimer de la ville [75].

Dans une célèbre scène du *Pseudolus* de Plaute, les cuisiniers s'efforcent de représenter les nouvelles créations de leur cuisine à travers des inventions linguistiques [76]. La fantaisie des nouvelles recettes est le résultat du mélange des ingrédients, représenté par le mélange artificiel des noms des ingrédients. Ce mélange aboutit à de curieuses compositions hybrides gréco-latines, qui n'existent pas dans la réalité, mais qui reflètent les compétences linguistiques des cuisiniers et du public (par ex. *cicilendrum*,

70. En Italie E. Giachery, *Motivo carnevalesco e letteratura dialettale*, dans *La letteratura dialettale preunitaria*, a cura di P. Mazzamuto, Palermo, 1994, p. 125-134.

71. Malgré les limites qui empêchent de reconnaître une continuité des anciens *Saturnalia* dans le carnaval, comme l'a bien montré G. Brugnoli, *Archetipi e no del carnevale*, dans *Il carnevale dalla tradizione arcaica alla tradizione colta del Rinascimento*, *Atti del convegno di studi (Roma, 31 maggio-4 giugno 1989*), Roma, 1990, p. 41-67.

72. Comme l'a montré I. Mariotti, *Kalendae Lucerninae*, dans *RCCM*, 20, 1978, p. 1021-1025.

73. Quint., *Inst. Or.* X, 1, 93 : *satura tota nostra est*.

74. Nevius, *Ariolus* 2, frg. 21-24 Ribbeck : *quis heri apud te ? Praenestini et Lanuuini hospites. Suopte utrosque decuit acceptos cibo alteris inanem uoluulam madidam dari, alteris nuces in procliui profundier*.

75. Sur le parallélisme entre nourriture et comportements, voir R. Barthes, *Pour une psychosociologie de l'alimentation contemporaine*, dans *Annales ESC*, 16, 1961, p. 977-986.

76. Plaute, *Pseud.* v. 821 sq. : J. C. B. Lowe, *Cook in Plautus*, dans *Class. Ant.*, 4, 1985, p. 72-102.

cepolendrum, *cicimandrium*, etc.) [77]. Un autre genre théâtral venu du monde osque, les Atellanes, trouvait sans doute une bonne part de ses sources d'inspiration dans des thèmes liés à la nourriture : plusieurs des fragments qui nous restent ont comme titres des termes alimentaires [78].

Le lien entre la nourriture et la langue dans le monde romain paraît bien plus profond que ne l'atteste la documentation que l'on possède. C'est la tradition qui est liée aux genres dont le but était de divertir à l'occasion des banquets, et dont on garde un reflet fragmentaire dans la *lex Tappula* [79].

Le parallélisme entre la cuisine et la langue s'est approfondi lorsqu'on a pris conscience de l'existence des articulations de la langue et de différents modes de nourriture. Cela arrive lorsque l'on comprend que, tout comme la langue n'est pas seulement un instrument de communication, mais aussi un moyen de production artistique, de même la cuisine n'est pas uniquement un moyen nécessaire pour se nourrir, mais aussi un art en elle-même, du fait qu'elle peut être vue comme une somme de connaissances, une sorte de communication socioculturelle, un moyen de plaisir, exactement comme la langue. Dans l'opposition entre *urbanitas* et *rusticitas*, qui remonte aux origines de la littérature latine et qui caractérise la culture romaine par rapport au monde grec, la langue idéale de la ville est liée à d'autres aspects de la vie, parmi lesquels la manière de se nourrir était loin d'être secondaire.

77. Sur cette formation, voir R. M. Danese, *Alta cucina e cibo « mortuale »*, dans *RAL*, s.IX, 8, 1997, p. 499-533.

78. P. Poccetti, *Parabole alimentari e parabole linguistiche*, cit., p. 900.

79. A. Von Premerstein, *Lex Tappula*, dans *Hermes*, 39, 1904, p. 327-347.